



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE
LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 31
JANVIER 2002, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Madame Jacqueline Gagnier, conseillère suppléante
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère
Monsieur Paul Sofio, conseiller
Monsieur Glenn Whitelaw, conseiller suppléant

Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-
du-Richelieu, ainsi que monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier adjoint
de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistaient également à la
séance.

Étaient absents :

Monsieur Julien Bussière, conseiller, remplacé par Madame
Jacqueline Gagnier
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller, remplacé par Monsieur
Glenn Whitelaw
Monsieur Jacques Durand, conseiller

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Ayant constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet ouvre la
séance et demande au secrétaire-trésorier de faire lecture de l'avis de
convocation de la présente séance extraordinaire.

Je, Bernard Roy, secrétaire-trésorier adjoint, certifie sous serment que,
avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

messieurs Pierre Bourbonnais préfet, Gilles Plante préfet suppléant,
madame la conseillère Jocelyne Lecavalier, messieurs les conseillers
Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Raymond Billette, Julien Bussière, André
Choinière, Guy Dubé, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Yves Laganière,
et Paul Sofio.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leur place d'affaire respective ou domicile respectif selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 heures et 17 heures, le 18 janvier 2002.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 31^{ième} jour du mois de janvier de l'an deux mille deux (2002).

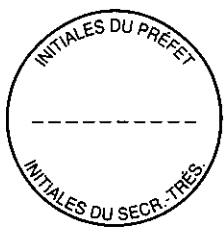
POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que signifié par le secrétaire-trésorier dans l'avis de convocation, à savoir :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2001
4. Nominations
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 7.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement d'emprunt numéro 01.08
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2002 du Comité consultatif agricole
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2002 du Comité consultatif régional d'aménagement
10. Dépôt du Rapport annuel 2001 du Comité consultatif agricole
11. Dépôt du Rapport annuel 2001 du Comité consultatif régional d'aménagement
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 12.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 820-12 modifiant le plan d'urbanisme
 - 12.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.30.01 modifiant le règlement de zonage
 - 12.3 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlements de modification

02-01-001



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- règlement numéro 2001-R-063 modifiant le règlement de construction
- règlement numéro 2001-R-070 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-071 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-072 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-073 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-074 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-075 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-076 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-077 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-078 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-079 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 2001-R-080 modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)
- règlement numéro 2001-R-081 modifiant le règlement sur les permis et certificats

12.4 Municipalité de McMasterville : règlements de modification

- règlement numéro 282-57-2001 modifiant le règlement de zonage
- règlement numéro 283-09-2001 modifiant le règlement de lotissement
- règlement numéro 318-01-2001 modifiant le plan d'urbanisme
- règlement numéro 322-01-2001 modifiant le règlement sur le plan d'aménagement d'ensemble

12.5 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-118 modifiant le règlement de zonage

12.6 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlements de modification

- règlement numéro 2001-06-01 modifiant le règlement de construction
- règlement numéro 2001-07-01 modifiant le règlement sur les permis et certificats

13. C.P.T.A.A.Q. : demande d'avis à la M.R.C.

14. Règlement numéro 14-17-1 modifiant le Schéma d'Aménagement

15. Règlement numéro 14-18 modifiant le Schéma d'Aménagement



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

16. Règlement numéro 14-22 modifiant le Schéma d'Aménagement
17. Règlement numéro 14-16-2 modifiant le Schéma d'Aménagement :
entrée en vigueur
18. Nouvelles orientations gouvernementales en matière agricole : levée des
interdictions aux municipalités
19. Évaluation foncière : adjudication du contrat
20. Cours d'eau Roy : démarches communes de la M.R.C. et de la ville de
Carignan
21. COVABAR : campagne de financement
22. Demandes d'appui
 - 22.1 M.R.C. de Mirabel : épandage de boues de papetières
 - 22.2 M.R.C. Les Jardins-de-Napierville : couronne champêtre de la
C.M.M.
23. Interventions de l'assistance
24. Divers
25. Clôture de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2001**

02-01-002

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre
2001 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

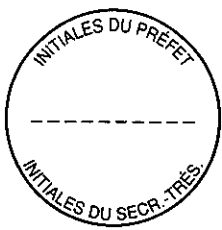
POINT 4. NOMINATIONS

02-01-003

**ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim,
monsieur Claude Giroux, a indiqué au Conseil qu'il désirait
réintégrer ses fonctions de secrétaire-trésorier adjoint;**

**ATTENDU QUE le retour de monsieur Claude Giroux dans ses fonctions
d'origine est effectif depuis le 31 décembre 2001;**

**ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire-trésorier
par intérim**



No de résolution
ou annotation

02-01-003
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Paul Sofio**

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Bernard Roy, coordonnateur à l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint par intérim, à titre de secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE la nomination de monsieur Bernard Roy soit effective depuis le 1^{er} janvier 2002.

QUE, durant la période d'intérim, le salaire de monsieur Bernard Roy soit majoré de 768,33 \$ par mois et qu'une semaine de vacances additionnelle lui soit accordée par année.

QUE monsieur Bernard Roy soit et est autorisé à signer tous les effets bancaires inhérents à ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-01-004

ATTENDU QUE monsieur Claude Giroux, qui occupait le poste de secrétaire-trésorier par intérim, a signifié au Conseil qu'il ne désirait plus continuer à occuper ses fonctions à compter du 31 décembre 2001;

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à la nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier par intérim;

ATTENDU QU'il est opportun que monsieur Claude Giroux réintègre ses fonctions d'origine, à savoir, celles de secrétaire-trésorier adjoint

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Paul Sofio**

ET RÉSOLU QUE monsieur Claude Giroux soit et est réintégré dans ses fonctions de secrétaire-trésorier adjoint selon les conditions prévues aux échelles salariales de la M.R.C. pour ce poste.

QUE monsieur Claude Giroux soit et est autorisé à signer tous les effets bancaires inhérents à ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 5. CORRESPONDANCE

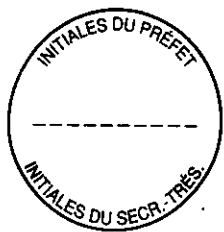
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-001 | 06-11-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR DANIEL BOUCHARD, avocat, LAVERY DE BILLY AVOCATS, adressée à MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, donnant un avis juridique sur le projet de ligne Hertel-Saint-Césaire d'Hydro-Québec. |
| 02-002 | 21-11-01 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 8380-01, dûment modifiée, adoptant le règlement numéro 328 modifiant le schéma d'aménagement de la M.R.C. du Haut-Richelieu. |
| 02-003 | 21-11-01 | Lettre de MONSIEUR RICHARD BRUNELLE, conseiller politique, MINISTÈRE D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE ET AUX FINANCES, accusant réception de notre résolution numéro 01-10-245 relative à la contribution financière au CLD pour l'année 2002. |
| 02-004 | 21-11-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2001-270 relative au projet de mise en commun des services policiers. |
| 02-005 | 21-11-01 | Lettre de MONSIEUR MARTIN TREMBLAY, attaché politique, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, accusant réception de notre résolution numéro 01-08-188 relative aux modifications apportées au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole. |
| 02-006 | 21-11-01 | Lettre de MONSIEUR MICHEL GIROUX, deuxième vice-président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, demandant nos commentaires et nos revendications relativement au renforcement des M.R.C.. |
| 02-007 | 22-11-01 | Lettre de MADAME MARIELLE DUMAINE, assistante-greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant les projets de règlement numéros PR-205, PR-206, PR-207 et PR-208 pour avis de conformité. |
| 02-008 | 22-11-01 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2001-409 relative au projet de mise en commun des services policiers. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

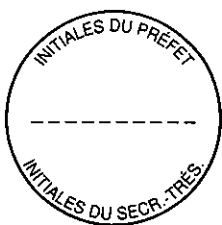
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-009 | 22-11-01 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2001-410 relative à l'inclusion des villes de Saint-Mathias-sur-Richelieu et de Richelieu dans le projet de mise en commun des services policiers. |
| 02-010 | 22-11-01 | Lettre de MADAME NICOLE LAFOND, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONT-RÉAL, nous transmettant la résolution numéro CE01-0141 relative au règlement numéro 14-16-2 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-011 | 22-11-01 | Lettre de MONSIEUR LUC DUMOUCHEL, directeur général, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant les modifications apportées au Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la Montérégie. |
| 02-012 | 22-11-01 | Lettre de MADAME STELLA ANASTASAKIS, président du programme de sensibilisation, RÉSEAU ENVIRONNEMENT, nous transmettant des informations relativement au Programme de sensibilisation pour la diminution de la quantité de déchets par la réduction à la source. |
| 02-013 | 23-11-01 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2001-240 désignant des substituts du maire pour les séances du Conseil. |
| 02-014 | 23-11-01 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND MALOUIN, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE DRUMMOND, nous transmettant une résolution débutant leur processus d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles. |
| 02-015 | 23-11-01 | Résolution numéro 200111288 de MADAME PASCALE SYNNOTT, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, relative à l'inclusion des villes de Saint-Mathias-sur-Richelieu et de Richelieu dans le projet de mise en commun des services policiers. |
| 02-016 | 23-11-01 | Lettre de MONSIEUR MICHEL BELZIL, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, relativement au renforcement de toutes les M.R.C. en les incluant dans la loi numéro 29. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-017 | 23-11-01 | Lettre de MONSIEUR ÉRIC HOUDE, directeur régional de la Montérégie, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous transmettant un état récapitulatif de la situation de la sécurité civile pour les 14 municipalités de la M.R.C.. |
| 02-018 | 23-11-01 | Lettre de MESSIEURS JEAN-FRANÇOIS AUBIN ET MATHIEU FORGET, chercheurs, UNIVERSITÉ LAVAL, nous transmettant une synthèse d'une recherche "Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives". |
| 02-019 | 26-11-01 | Télexcopie de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, transmettant l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des M.R.C. du Québec qui se tient les 6 et 7 décembre 2001. |
| 02-020 | 26-11-01 | Lettre de MONSIEUR MICHEL CANTIN, avocat, BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS, nous transmettant une opinion juridique relativement à l'appel d'offres de service pour la confection de rôles d'évaluation. |
| 02-021 | 26-11-01 | Lettre de MADAME NICOLE LAFOND, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONT-RÉAL, nous transmettant une copie du budget 2002 de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 02-022 | 26-11-01 | Lettre de MONSIEUR LUC CRÉPEAULT, sous-ministre associé, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous transmettant le rapport statistique annuel sur la sécurité incendie au Québec pour l'année 2001. |
| 02-023 | 26-11-01 | Rapport annuel 2000-2001 de la COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC. |
| 02-024 | 26-11-01 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant des documents relatifs au renouvellement de l'adhésion de la M.R.C. à l'Union des municipalités du Québec. |
| 02-025 | 26-11-01 | Lettre de MONSIEUR MICHEL CANTIN, avocat, BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS, nous transmettant ses commentaires sur le document d'appel d'offres de service pour la confection de rôles d'évaluation. |
| 02-026 | 26-11-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, adressée à MONSIEUR MICHEL SAUCIER, directeur régional, U.P.A. DE ST-HYACINTHE, relativement au développement de l'agriculture en Montérégie par Bassin versant. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

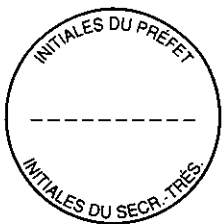
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-027 | 26-11-01 | Copie d'une lettre de MADAME CLÉMENCE LEVASSEUR ET MONSIEUR CLAUDE BRILLON, citoyens de Mont-Saint-Hilaire, adressée à la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, sollicitant une aide financière pour les dommages survenus à leur maison suite à la sécheresse de l'été 2001. |
| 02-028 | 26-11-01 | Lettre de MADAME MARIELLE DUMAINE, assistante-greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant les règlements d'emprunt numéros 1751 et 1752 pour avis d'opportunité. |
| 02-029 | 27-11-01 | Courriel de MADAME HÉLÈNE TREMBLAY, conseillère juridique, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, s'informant de la position de notre Conseil quant au renforcement des M.R.C.. |
| 02-030 | 28-11-01 | Télécopie de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un projet de lettre adressée au ministre de la Sécurité publique relativement au projet de mise en commun des services policiers. |
| 02-031 | 28-11-01 | Lettre de MONSIEUR SERGE PHILIBERT, agent de livraison pour les programmes d'habitation, nous transmettant un bilan des programmes en cours et nous informant de sa démission à titre d'agent de livraison. |
| 02-032 | 29-11-01 | Lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, sollicitant notre aide pour leur campagne de financement pour des activités de sensibilisation et d'éducation en 2002. |
| 02-033 | 29-11-01 | Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE MEUNIER, aménagiste, M.R.C. CHAMPLAIN, relativement aux travaux de démantèlement des barrages de castors effectués sur les cours d'eau Inconnu et Sans désignation. |
| 02-034 | 29-11-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR RÉJEAN BOYER, maire, VILLE DE VAUDREUIL-DORION, adressée à MONSIEUR YVAN DESCHÊNES, préfet, M.R.C. THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, donnant ses commentaires sur les orientations gouvernementales. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-035 | 29-11-01 | Lettre de MONSIEUR HORACIO ARRUDA, directeur, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, nous transmettant le guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise. |
| 02-036 | 29-11-01 | Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, relativement à un avis public pour la Branche numéro 14 du Ruisseau à l'Ours. |
| 02-037 | 29-11-01 | Lettre de MADAME PASCALE SYNNOTT, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 200111301 relative à une demande de compensation financière au MAMM pour la perte de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville suite à la réforme municipale. |
| 02-038 | 29-11-01 | Certificat de publication de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, relativement à un avis public pour la Branche numéro 14 du Ruisseau à l'Ours. |
| 02-039 | 30-11-01 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant les documents relatifs à l'élaboration du schéma de couverture de risques en incendie pour le territoire de la M.R.C. du Haut-Richelieu. |
| 02-040 | 30-11-01 | Courriel de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant une résolution relative au projet de mise en commun des services policiers. |
| 02-041 | 03-12-01 | Requête en exécution de travaux utiles de la COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC pour la cause "Ville d'Otterburn Park contre Ville de Mont-Saint-Hilaire et la M.R.C.V.R." concernant un problème des eaux de surface provenant du secteur de la Pommeraie à Mont-Saint-Hilaire vers Otterburn Park. |
| 02-042 | 03-12-01 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception du règlement numéro 14-20 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-043 | 03-12-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR LUC SAUVAGEAU, direction de l'évaluation foncière, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, adressée à MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, relativement à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour 2003. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

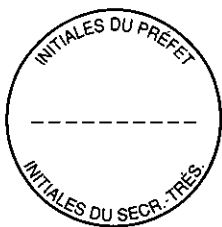
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-044 | 03-12-01 | Copie d'une lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, adressée à MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, transmettant la résolution numéro 2001-273 demandant une compensation financière pour la perte de Saint-Bruno-de-Montarville suite à la réforme municipale. |
| 02-045 | 03-12-01 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ COMEAU, avocat, DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS, nous donnant leur opinion juridique sur le règlement d'urbanisme de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville numéro Z.15-1A-81. |
| 02-046 | 03-12-01 | Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2001-216 relative à leur schéma d'aménagement révisé. |
| 02-047 | 03-12-01 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE BERNIER, président, CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant la Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier pour commentaires et recommandations. |
| 02-048 | 03-12-01 | Lettre de MADAME NICOLE INKEL, directrice générale, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, demandant d'appuyer leur résolution numéro 2001-10-132 relative à la Couronne champêtre de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 02-049 | 03-12-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR JACQUES BARIL, ministre, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, adressée à MONSIEUR LAURENT CARIGNAN, président, PARC LINÉAIRE DES BOIS-FRANCS, relativement au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte. |
| 02-050 | 03-12-01 | Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE, offrant ses vœux pour le temps des Fêtes. |
| 02-051 | 03-12-01 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2001-11-283 nommant ses délégués de cours d'eau pour l'année 2002. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

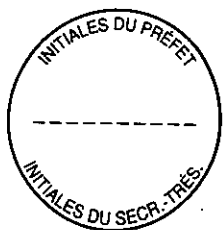
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-052 | 03-12-01 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant un avis public à afficher relativement à une séance extraordinaire du Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville. |
| 02-053 | 04-12-01 | Lettre de MONSIEUR MICHEL BELZIL, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, félicitant monsieur Pierre Bourbonnais pour sa réélection à titre de préfet de la M.R.C.. |
| 02-054 | 05-12-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR LOUIS G. RACICOT, directeur service du génie, VILLE DE BROSSARD, adressée à MONSIEUR JEAN-PIERRE MEUNIER, M.R.C. CHAMPLAIN, concernant la réfection des ponceaux du cours d'eau Roy. |
| 02-055 | 05-12-01 | Courriel de MONSIEUR JEAN ROBERT, maire, VILLE DE VARENNES, nous transmettant copie d'une lettre adressée à MONSIEUR BERNARD LANDRY, premier ministre et député de Verchères, concernant la nouvelle réforme policière, pour appui de la M.R.C.. |
| 02-056 | 06-12-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR JACQUES RENAUD, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, adressée à MONSIEUR DANIEL POULIOT, coordonnateur territorial de l'exploitation, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, concernant le démantèlement des barrages de castors sur les cours d'eau Inconnu et Sans désignation. |
| 02-057 | 06-12-01 | Lettre de MADAME ISABELLE CHARLEBOIS, adjointe administrative, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, accusant réception de notre envoi concernant l'organisation des services et des effectifs. |
| 02-058 | 06-12-01 | Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, responsable des programmes de rénovation, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous demandant de compléter un questionnaire afin d'établir l'allocation budgétaire des M.R.C. pour la prochaine programmation de RénoVillage. |
| 02-059 | 06-12-01 | Courriel de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 242-01 relative au projet de mise en commun des services policiers. |
| 02-060 | 07-12-01 | Compte rendu de la réunion exploratoire du COVABAR, tenue le 13 octobre 2001. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-061 | 07-12-01 | Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2001-12-255 concernant le nettoyage du cours d'eau des Aulnaies. |
| 02-062 | 07-12-01 | Note de la COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, nous transmettant la carte électorale du Québec-rapport décembre 2001. |
| 02-063 | 07-12-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2001-251-T adoptant leur schéma d'aménagement révisé. |
| 02-064 | 10-12-01 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2001-463 relative au projet de mise en commun des services policiers. |
| 02-065 | 10-12-01 | Télécopie de MONSIEUR MARTIN ANDRÉ ROY, avocat, PÉPIN LÉTOURNEAU AVOCAT, nous transmettant copie du désistement de la demanderesse dans la cause "Cécile Lachance contre Ville de Carignan et M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et M.R.C. Champlain" pour le cours d'eau Roy. |
| 02-066 | 10-12-01 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 01-08 pour avis d'opportunité. |
| 02-067 | 10-12-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2001-12-243 demandant un délai à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole pour prendre la décision reliée au découpage du territoire de la M.R.C.. |
| 02-068 | 10-12-01 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception du règlement numéro 14-20 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-069 | 10-12-01 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait du procès-verbal prenant acte de nos procès-verbaux de la M.R.C. du 6 septembre et du 4 octobre 2001. |

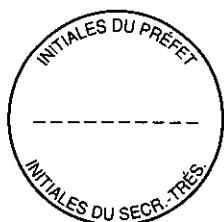


No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

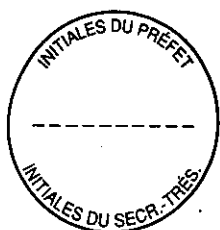
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-070 | 10-12-01 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2001-446 adjugeant le contrat d'assurances générales de la ville à Chapdelaine Assurances inc. pour l'année 2002. |
| 02-071 | 10-12-01 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le premier projet de règlement d'urbanisme numéro 110-9 pour avis de conformité. |
| 02-072 | 11-12-01 | Certificat de MADAME LOUISE BERTHIAUME, secrétaire-très., MUNICIPALITÉ DE ROUGEMONT, concernant l'avis public pour la Branche numéro 14 du Ruisseau à l'Ours. |
| 02-073 | 11-12-01 | Lettre de MONSIEUR GILLES HARVEY, directeur général du registre foncier, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, concernant la réforme de la publicité foncière. |
| 02-074 | 12-12-01 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 820-12 pour avis de conformité. |
| 02-075 | 12-12-01 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE LAPERRIÈRE, directeur général, VILLE DE SAINTE-JULIE, nous transmettant la résolution numéro 01-556 relative au projet de mise en commun des services policiers. |
| 02-076 | 19-12-01 | Courriel de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 257-01 relative au projet de mise en commun des services policiers. |
| 02-077 | 12-12-01 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 239-01 nommant un substitut au maire pour siéger aux séances du Conseil de la M.R.C.. |
| 02-078 | 12-12-01 | Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-I pour avis de conformité. |
| 02-079 | 13-12-01 | Lettre de MADAME SUZANNE MIREAULT, greffière, M.R.C. DE MIRABEL, nous transmettant la résolution numéro MRC-94-2001 demandant notre appui relativement à l'épandage de boues de papetière. |

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**



No de résolution
ou annotation

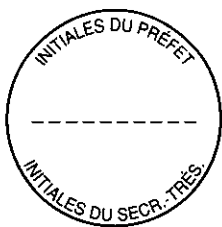
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-080 | 14-12-01 | Avis de convocation de la COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC relativement à l'exécution de travaux reliés à des problèmes d'écoulement des eaux de surface dans le secteur de la Pommeraie à Mont-Saint-Hilaire. |
| 02-081 | 14-12-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2001-255-T nommant les membres de leur Bureau des délégués pour 2002. |
| 02-082 | 14-12-01 | Lettre de MONSIEUR JACQUES SARRAIIH, vice-président, SNC LAVALIN ENVIRONNEMENT INC., offrant leur service pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. |
| 02-083 | 14-12-01 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros L.15-1A-16, P.5-1-8 et 1753 pour avis de conformité. |
| 02-084 | 14-12-01 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro 243-46 pour avis de conformité. |
| 02-085 | 14-12-01 | Lettre de MADAME NADINE MOISSONNIER-AYVAZIAN, notaire, nous transmettant l'acte de vente de la M.R.C. pour terrain acquis par la municipalité de McMasterville lors d'une vente pour taxes en 1998. |
| 02-086 | 14-12-01 | Lettre de MONSIEUR LUC NOPPEN, titulaire, UQAM, nous demandant de lui fournir une copie des documents produits dans le cadre de la protection et mise en valeur du patrimoine de notre M.R.C., pour la réalisation d'un site Web sur les bâtiments d'intérêt patrimonial sur l'ensemble du territoire du Québec. |
| 02-087 | 14-12-01 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro PR-208 pour avis de conformité. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

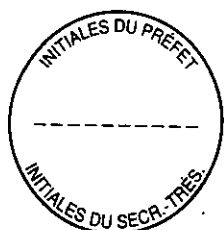
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-088 | 14-12-01 | Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2001-267 demandant le positionnement du Conseil quant à l'implantation d'une nouvelle cour municipale desservant les M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu. |
| 02-089 | 17-12-01 | Lettre du personnel de Communication-Québec en Montérégie, MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, nous invitant à les rejoindre pour tout renseignement sur les programmes et services du gouvernement du Québec. |
| 02-090 | 17-12-01 | Lettre de MONSIEUR JONATHAN GAGNON, chargé de projet, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant un exemplaire du bulletin mensuel sur l'établissement du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. |
| 02-091 | 17-12-01 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. LES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 01-11-353 nommant les membres de leur Bureau des délégués pour 2002. |
| 02-092 | 17-12-01 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la liste des membres de leur Bureau des délégués pour 2002. |
| 02-093 | 17-12-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR LOUIS BOURGET, directeur général, M.R.C. DE VALLÉE-DE-L'OR, adressée à MONSIEUR JACQUES BRASSARD, ministre, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC, transmettant la résolution numéro 5678-12-01 relativement à la participation au Fonds forestier québécois. |
| 02-094 | 18-12-01 | Télécopie de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant d'une rencontre de travail entre les M.R.C. de la Couronne sud et la C.M.M. qui présentera l'échéancier de travail et le mode de fonctionnement relatif à l'élaboration du schéma d'aménagement métropolitain. |
| 02-095 | 18-12-01 | Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente-directrice générale, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant les budgets de l'A.M.T. pour l'année 2002. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

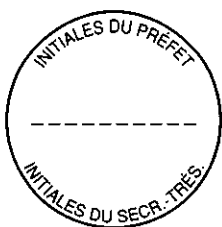
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-096 | 19-12-01 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, relativement à la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour une intervention dans le cours d'eau Roy en zone agricole permanente. |
| 02-097 | 19-12-01 | Télécopie de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, demandant l'appui de la M.R.C. pour son adhésion au programme "Villes et villages d'art et de patrimoine". |
| 02-098 | 20-12-01 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 1248-76-2001, 1248-77-2001 et 1250-17-2001. |
| 02-099 | 20-12-01 | Lettre de MONSIEUR BRUCE HOOD, commissaire aux plaintes relatives au transport aérien, OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA, nous informant qu'il avait rendu public son deuxième rapport sur les plaintes relatives au transport aérien. |
| 02-100 | 20-12-01 | Lettre de MONSIEUR DENYS JEAN, sous-ministre adjoint aux opérations, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre lettre relative à la demande de compensation financière. |
| 02-101 | 20-12-01 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE BERNIER, président, CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant du lancement d'un deuxième appel de projets dans le cadre du volet régional du Fonds Jeunesse Québec. |
| 02-102 | 03-01-02 | Communiqué de MONSIEUR PAUL-JEAN CHAREST, service de l'information, COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, nous transmettant leur décision concernant la nouvelle carte électorale du Québec. |
| 02-103 | 03-01-02 | Lettre de MONSIEUR BERNARD OUMET, président, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous transmettant la brochure intitulée : "La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles - Modifications législatives du 21 juin 2001". |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-104 | 04-01-02 | Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS LESTAGE, urbaniste, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant leur bulletin d'information intitulé : "Mon Contact régional". |
| 02-105 | 04-01-02 | Lettre de MONSIEUR JÉRÔME VAILLANCOURT, directeur général, VIVRE EN VILLE, nous invitant à leur assemblée générale annuelle de Vivre en ville, regroupement québécois pour le développement urbain rural et villageois viable, qui se tiendra le 17 janvier 2002. |
| 02-106 | 04-01-02 | Copie d'une lettre de MONSIEUR GUY ROCHETTE, chargé de projets, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, adressée à MADAME FRANCE GAGNÉ, citoyenne de Chambly, relativement au financement du programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-107 | 04-01-02 | Copie d'une lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, adressée à MADAME MARIE-JOSÉE CALLÈS, CHAPDELAINE ASSURANCES, leur octroyant le contrat d'assurances générales 2002. |
| 02-108 | 04-01-02 | Lettre de MADAME LOUISE NADON, présidente, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD, nous invitant au Rendez-vous 2002. |
| 02-109 | 04-01-02 | Lettre de MONSIEUR FRANCIS PROVENCHER, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception du projet de règlement numéro 14-22 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-110 | 04-01-02 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception du projet de règlement numéro 14-22 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-111 | 04-01-02 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-16-2 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-112 | 04-01-02 | Lettre de MONSIEUR RAYNALD CASTONGUAY, directeur de la division hydrique et des opérations, CONSUMAJ, nous transmettant une recommandation de remise de garantie pour les travaux d'entretien du cours d'eau De La Rouchière. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

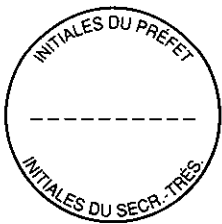
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-113 | 04-01-02 | Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, COMMISSION DE CONSULTATION SUR L'AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ ENTRE MONTRÉAL ET LA RIVE-SUD, nous transmettant son rapport d'étape de la Commission. |
| 02-114 | 04-01-02 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2001-295 acceptant le plan d'organisation des services policiers des municipalités des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et Rouville incluses dans le territoire de la C.M.M.. |
| 02-115 | 04-01-02 | Lettre de MADAME PASCALE SYNNOTT, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 200112362 adoptant les prévisions budgétaires 2002 de la M.R.C.. |
| 02-116 | 04-01-02 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2001-12-781 autorisant le paiement de la quote-part de la ville à la M.R.C. pour l'année financière 2002. |
| 02-117 | 04-01-02 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2001-389 approuvant les prévisions budgétaires de la M.R.C. pour l'année 2002. |
| 02-118 | 04-01-02 | Lettre de MONSIEUR SHELLEY DOOHER, programme d'investissement dans la personne, DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA, nous transmettant l'information ainsi qu'un formulaire de mise en candidature pour le Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat. |
| 02-119 | 04-01-02 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, concernant le pacte fiscal 2000-2005 et la diversification des revenus municipaux. |
| 02-120 | 07-01-02 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro Z.15-1A-82 pour avis de conformité. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-121 | 07-01-02 | Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, nous transmettant le projet de règlement numéro 2001-65 relatif à leur schéma d'aménagement révisé. |
| 02-122 | 07-01-02 | Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2001-287 nommant les membres de leur Bureau des délégués pour 2002. |
| 02-123 | 07-01-01 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trés. adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTER-VILLE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 282-57-2001, 283-09-2001, 318-01-2001 et 322-01-2001 pour avis de conformité. |
| 02-124 | 08-01-02 | Télocopie de MADAME MARLÈNE FOSSATTI, chargée de projets, ENVIRO CONSULT, nous invitant à participer au Comité de travail pour le projet de réaménagement et modification de zonage de la Carrière R. Poudrette inc.. |
| 02-125 | 08-01-02 | Lettre de MONSIEUR YVES « BOB » DUFOUR, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES RÉGIONS MONTÉRÉGIE, nous transmettant copie des attentes que le ministère des Régions a signifiées au CLD pour l'année 2002. |
| 02-126 | 09-01-02 | Lettre de MONSIEUR GUY ROCHETTE, chargé de projet, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, accusant réception de la résolution numéro 01-11-312 relative au mandat donné à Pluram à titre d'agent de livraison des programmes de la S.H.Q. et de la résolution numéro 01-11-311 par laquelle nous demandons à la S.H.Q. d'initier un nouveau programme pour les maisons lézardées. |
| 02-127 | 10-01-02 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous transmettant les orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles ainsi qu'un résumé des principales modifications apportées au document complémentaire publié en juin 1997. |
| 02-128 | 10-01-02 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 02.12 nommant un substitut au maire pour siéger au sein du Conseil de la M.R.C.. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

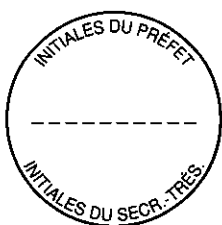
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-129 | 10-01-02 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 02.08 adoptant le projet de règlement numéro 14-22 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-130 | 10-01-02 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, demandant de rencontrer les membres du Conseil de la M.R.C. afin d'échanger sur le développement touristique dans la Vallée du Richelieu. |
| 02-131 | 11-01-02 | Télécopie de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif à l'assemblée publique portant sur le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-132 | 14-01-02 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE GIROUX, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, nous informant de son intention de ne pas poursuivre son mandat de secrétaire-trésorier et directeur général pour la M.R.C. en 2002. |
| 02-133 | 14-01-02 | Lettre de MONSIEUR GUY LONGTIN, agent de communication, M.R.C. DE BEAUHARNOIS SALABERRY, nous transmettant son bulletin d'information intitulé : "Au Courant". |
| 02-134 | 14-01-02 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2002-10 acceptant le plan d'organisation pour la mise en commun des services policiers pour les municipalités des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et Rouville. |
| 02-135 | 14-01-02 | Mémo de MADAME JACINTHE BURELLE, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif à l'assemblée publique du projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-136 | 14-01-02 | Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, relativement à l'avis public portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-22. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-137 | 14-01-02 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception du projet de règlement numéro 14-22 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-138 | 14-01-02 | Certificat de publication de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement à l'avis public portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-139 | 14-01-02 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-140 | 14-01-02 | Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, relativement à l'avis public portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-141 | 14-01-02 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 010-02 relative au projet de règlement numéro 14-22 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-142 | 14-01-02 | Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, directeur, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous informant que des sessions d'information dans le cadre du programme de sensibilisation relatif à la signalisation aux approches et sur les chantiers routiers "Opération Orange" auront lieu. |
| 02-143 | 14-01-02 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 01-11-363 relative au projet de règlement modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 02-144 | 14-01-02 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros U-120-86 et U-130-29. |
| 02-145 | 14-01-02 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 2001-R-063, 2001-R-070, 2001-R-071, 2001-R-072, 2001-R-073, 2001-R-074, 2001-R-075, 2001-R-076, 2001-R-077, 2001-R-078, 2001-R-079, 2001-R-080 et 2001-R-081 pour avis de conformité. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

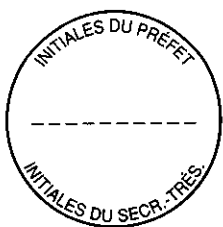
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-146 | 15-01-02 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif à l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-147 | 15-01-02 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trés. adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 282-57-2001 et 283-09-2001 pour avis de conformité. |
| 02-148 | 16-01-02 | Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, COMMISSION DE CONSULTATION SUR L'AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ ENTRE MONTRÉAL ET LA RIVE-SUD, nous invitant à assister à une série de rencontres publiques d'information. |
| 02-149 | 16-01-02 | Certificat de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, relativement à l'avis public portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-150 | 16-01-02 | Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 2001-06 et 2001-07 pour avis de conformité. |
| 02-151 | 16-01-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, DÉPUTÉ DE BORDUAS ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, accusant réception de notre lettre relative aux sinistrés des maisons lézardées. |
| 02-152 | 17-01-02 | Lettre de MADAME CAROLE JUTRAS, direction de l'aménagement et du développement local, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, nous transmettant les orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles ainsi qu'un résumé des principales modifications apportées au document complémentaire publié en juin 1997. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-153 | 17-01-02 | Certificat de publication de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, relatif à l'avis public portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-154 | 17-01-02 | Lettre de MADAME CAROLE JUTRAS, directrice de l'aménagement et du développement local, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de nos résolutions portant sur le projet de règlement numéro 14-22 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-155 | 17-01-02 | Lettre de MADAME PASCALE SYNNOTTE, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-156 | 17-01-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2002-01-10 relative à la demande d'adhésion à la M.R.C. Les Maskoutains adressée à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole. |
| 02-157 | 17-01-02 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous informant que la M.R.C. et la ville de Longueuil devront procéder à la détermination des conditions de transfert du territoire de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville avant le 31 mars 2002. |
| 02-158 | 17-01-02 | Télécopie de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, directeur général, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant un communiqué de presse concernant l'intégration de Saint-Jean-Baptiste dans la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 02-159 | 18-01-02 | Courriel de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, nous transmettant copies des lettres envoyées aux présidents de l'U.M.Q. et de la F.Q.M. concernant les actions du gouvernement fédéral dans le dossier des infrastructures. |
| 02-160 | 18-01-02 | Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2002-01-13 concernant leur insatisfaction par rapport au consultant lors de travaux sur le cours d'eau de La Rouchière. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 02-161 18-01-02 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN LARAMÉE, direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS, nous informant des impacts des travaux illégaux réalisés sur le cours d'eau Second Grand Ruisseau.
- 02-162 18-01-02 Avis de convocation de la COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC relativement à l'exécution de travaux reliés à des problèmes d'écoulement des eaux de surface dans le secteur de la Pommeraie à Mont-Saint-Hilaire.
- 02-163 18-01-02 Lettre de MADAME SUZIE LOUBIER, attachée politique, BUREAU DU DÉPUTÉ DE VERCHÈRES, accusant réception de notre résolution appuyant Leucan dans ses démarches en vue de faire modifier la Loi sur l'assurance parentale.
- 02-164 18-01-02 Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre résolution portant sur la levée des interdictions relatives à l'application de la Loi 184.
- 02-165 18-01-02 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur de leur Règlement de contrôle intérimaire numéro 71.
- 02-166 18-01-02 Appel de rôle du Palais de Justice pour la cause M.R.C.V.R. et Al. vs Céline Filion et Al..

Publications des mois de décembre 2001 et de janvier 2002

Développement Social	vol. 3, no. Octobre 200
Transport routier	Novembre / Décembre 200
Le routier	Novembre 200
La revue municipale des travaux publics	Vol. 79, No. Septembre-Octobre 200
Québec habitation	Vol. 18, No Novembre – Décembre 200
Les chroniques du Protecteur du citoyen	Automne 200



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Gazette officielle du Québec	No. 48 21 novembre 2001
Gazette officielle du Québec	No. 48 28 novembre 2001
Quorum	Vol. 26, no. 8 Décembre 2001-Janvier 2002
Muni-Express	No. 19 23 novembre 2001
La Route verte	Vol. 7, no.3 Décembre 2001
Le Sablier	Vol. 6, no.2 Décembre 2001
Contact Plus	No. 39 Automne 2001
Gazette officielle du Québec	No. 49 5 décembre 2001
Le Bioalimentaire	Vol. 1, No. 4 Décembre 2001
Le Carrefour	Janvier 2002
Le Monde forestier	Vol. 15, No. 10 Décembre 2001 – Janvier 2002
Publiquip	Janvier 2002 Vol. 19, No. 1
La Voix du Vrac	Décembre-Janvier 2002 Vol. 28, No. 1
Gazette officielle du Québec	18 décembre 2001 No. 50A
Gazette officielle du Québec	19 décembre 2001 No. 51
Gazette officielle du Québec	22 décembre 2001 No. 51A
L'APSAM	Hiver 2002 Vol. 10, No. 4
Le Québec rural	Vol. 10, No. 8 Décembre 2001
Journal Infeausource	Décembre 2001 Vol. 13, No. 3



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Groupe AST – bulletin	Décembre 200 Vol. X, No.
Gazette officielle du Québec	No. 5 12 décembre 200
Gazette officielle du Québec	No. 5 27 décembre 200
Gazette officielle du Québec	No. 3 janvier 200
Gazette officielle du Québec	No. 9 janvier 200
Gazette officielle du Québec	No. 16 janvier 200
Bâti-Vert	Vol. 6, No. Janvier 200
Regard – bulletin municipal d'information de la ville de Beloeil	Janvier 200
Nouvelles fiscales	Quatrième trimestre 200
Forêt	No. 7 Janvier 200
Le Baladeur	Vol. 5, No. Janvier 200
Exportation Rive-Sud	No. Janvier 200

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

02-01-005

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 02-01 du chèque #9740 au chèque #9870 pour un montant total de 160 057,00 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

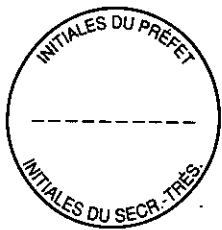
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

7.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement d'emprunt numéro 01.08

02-01-006

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;



No de résolution
ou annotation

02-01-006
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a transmis, pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 01.08 portant sur des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 01.08 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, portant sur des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 24 JANVIER 2002 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2002 du Comité consultatif agricole.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2002 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT

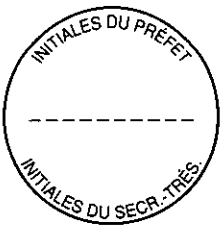
Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2002 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 10. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2001 DU COMITÉ
CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du Rapport annuel 2001 du Comité consultatif agricole.

POINT 11. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2001 DU COMITÉ
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du Rapport annuel 2001 du Comité consultatif régional d'aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire :

- règlement numéro 820-12 modifiant le plan d'urbanisme

02-01-007

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 820-12 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 820-12, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 820-12, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 02-01-005, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 820-12, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-005, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 820-12 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 820-12, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil :

- règlement numéro 91.21.30.01 modifiant le règlement de zonage

02-01-008

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.30.01 modifiant son règlement de zonage;



No de résolution
ou annotation

02-01-008
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.30.01, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.30.01, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 02-01-006, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.30.01, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-006, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.30.01 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.30.01, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu :

- règlement numéro 2001-R-063 modifiant le règlement de construction

02-01-009

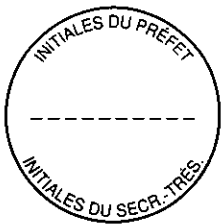
ATTENDU QUE le règlement de construction de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-063 modifiant son règlement de construction;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-063, modifiant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-063, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 02-01-007, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-063, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-007, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

02-01-009
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-063 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-063, modifiant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-070 modifiant le règlement de zonage

02-01-010

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-070 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-070, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-070, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 02-01-008, recommande au Conseil de ne pas l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-070, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-008, recommande au Conseil de ne pas l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-070 n'est pas conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**



No de résolution
ou annotation

02-01-010
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-070, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, ne soit pas approuvé puisqu'il modifie des dispositions du règlement de zonage que la Loi 184 ne permet plus de modifier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-071 modifiant le règlement de zonage

02-01-011

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-071 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-071, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-071, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-009, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-071 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-071, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-072 modifiant le règlement de zonage

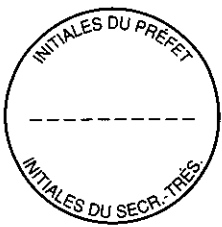
Il a été établi que ce règlement ne requiert pas l'approbation du Conseil.

- règlement numéro 2001-R-073 modifiant le règlement de zonage

02-01-012

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**



No de résolution
ou annotation

02-01-012
(suite)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-073 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-073, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-073, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-010, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-073 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-073, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-074 modifiant le règlement de zonage

02-01-013

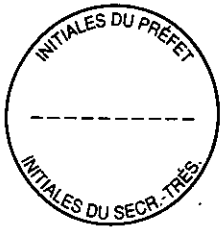
ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-074 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-074, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-074, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-011, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-074 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

02-01-013
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-074, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-075 modifiant le règlement de zonage

02-01-014

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-075 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-075, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-075, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-012, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-075 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier**

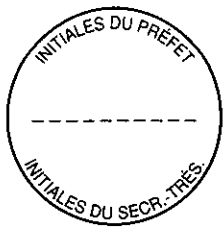
ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-075, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-076 modifiant le règlement de zonage

02-01-015

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

02-01-015
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-076 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-076, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-076, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-013, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-076 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-076, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-077 modifiant le règlement de zonage

02-01-016

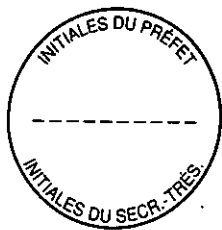
ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-077 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-077, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-077, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-014, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-077 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

02-01-016
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-077, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-078 modifiant le règlement de zonage

02-01-017

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-078 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-078, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-078, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-015, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-078 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier**

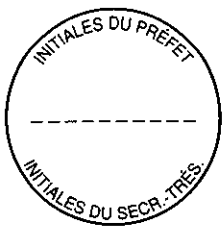
ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-078, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-079 modifiant le règlement de zonage

02-01-018

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

02-01-018
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-079 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-079, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-079, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-016, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-079 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-079, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-080 modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

02-01-019

ATTENDU QUE le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-080 modifiant son règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-080, modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-080, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-018, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

02-01-019
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-080 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-080, modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-R-081 modifiant le règlement sur les permis et certificats

02-01-020

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-R-081 modifiant son règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-R-081, modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-081, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 02-01-009, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-R-081, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-017, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-R-081 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-R-081, modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

12.4 Municipalité de McMasterville

- règlement numéro 282-57-2001 modifiant le règlement de zonage

02-01-021

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-57-2001 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-57-2001, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-57-2001, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-019, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-57-2001 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-57-2001, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 283-09-2001 modifiant le règlement de lotissement

02-01-022

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 283-09-2001 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 283-09-2001, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution
ou annotation

02-01-022
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 283-09-2001, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-020, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 283-09-2001 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 283-09-2001, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 318-01-2001 modifiant le plan d'urbanisme

02-01-023

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 318-01-2001 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 318-01-2001, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 318-01-2001, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-021, recommande au Conseil de l'approuver;

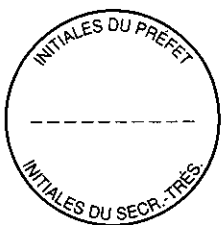
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 318-01-2001 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 318-01-2001, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

02-01-024

- règlement numéro 322-01-2001 modifiant le règlement sur le plan d'aménagement d'ensemble

ATTENDU QUE le règlement sur le plan d'aménagement d'ensemble de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 322-01-2001 modifiant son règlement sur le plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le règlement numéro 322-01-2001, modifiant le plan d'aménagement d'ensemble de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 322-01-2001, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-022, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 322-01-2001 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 322-01-2001, modifiant le règlement sur le plan d'aménagement d'ensemble de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Ville de Chambly

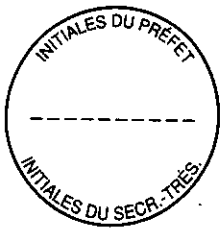
- règlement numéro 93-02-118 modifiant le règlement de zonage

02-01-025

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-118 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-118, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution
ou annotation

02-01-025
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-118, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-023, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-118 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-118, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

- règlement numéro 2001-06-01 modifiant le règlement de construction

02-01-026

ATTENDU QUE le règlement de construction de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-06 remplaçant son règlement de construction;

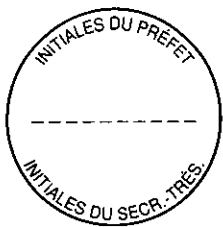
ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-06, remplaçant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 01-11-277, le Conseil n'a pas approuvé le règlement numéro 2001-06 de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu puisque certaines de ses dispositions n'étaient pas conformes aux orientations du gouvernement en matière agricole;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-06-01 pour tenir compte des motifs de désaveu de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-06-01, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 02-01-010, recommande au Conseil de l'approuver et d'approuver le règlement numéro 2001-06 tel que modifié par le règlement numéro 2001-06-01;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-06-01, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-024, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

02-01-026
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-06-01 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire qu'il rend le règlement numéro 2001-06 conforme au Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-06-01, modifiant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

QUE le règlement numéro 2001-06, remplaçant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, tel qu'il est modifié par le règlement numéro 2001-06-01, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 2001-07-01 modifiant le règlement sur les permis et certificats

02-01-027

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-07 remplaçant son règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-07, remplaçant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 01-11-278, le Conseil n'a pas approuvé le règlement numéro 2001-07 de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu puisque certaines de ses dispositions n'étaient pas conformes aux orientations du gouvernement en matière agricole;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-07-01 pour tenir compte des motifs de désaveu de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-07-01, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 02-01-011, recommande au Conseil de l'approuver et d'approuver le règlement numéro 2001-07, tel que modifié par le règlement numéro 2001-07-01;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

02-01-027
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-07-01, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-01-025, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-07-01 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire qu'il rend le règlement numéro 2001-07 conforme au Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-07-01, modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé;

QUE le règlement numéro 2001-07, remplaçant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, tel qu'il est modifié par le règlement numéro 2001-07-01, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. C.P.T.A.A.Q. : DEMANDE D'AVIS À LA M.R.C.

02-01-028

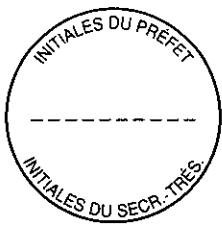
ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire et des activités agricoles a demandé à la M.R.C. son avis sur une intervention projetée dans la zone agricole de Mont-Saint-Hilaire, par le ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement de la M.R.C. a analysé le projet du ministère des Transports par rapport aux dispositions du Schéma d'Aménagement et du document complémentaire

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, par sa résolution numéro 02-01-027, recommande au Conseil de communiquer un avis favorable à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec en ce qui concerne le projet du ministère des Transports, puisque l'intervention projetée ne contrevient pas aux dispositions du Schéma d'Aménagement et du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante



No de résolution
ou annotation

02-01-028
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QU'un avis favorable soit communiqué à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec relativement au projet du ministère des Transports, dans la zone agricole de Mont-Saint-Hilaire, puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 14. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-17-1 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT**

02-01-029

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 14-17 modifiant le Schéma d'Aménagement, le 7 juin 2001;

ATTENDU QUE le règlement numéro 14-17 visait la modification de la délimitation de l'affectation conservation à Saint-Bruno-de-Montarville et la modification de la délimitation de l'ensemble patrimonial de Chambly;

ATTENDU QUE, par son avis daté du 12 novembre 2001, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, madame Louise Harel, a désavoué le règlement numéro 14-17;

ATTENDU QUE les motifs invoqués par la ministre sont à l'effet que la diminution de l'affectation conservation risque de compromettre l'intégrité du milieu naturel du parc provincial de conservation du mont Saint-Bruno;

ATTENDU QUE le volet du règlement numéro 14-17 relatif à l'ensemble patrimonial de Chambly ne fait l'objet d'aucune représentation de la part de la ministre;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 53.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent au Conseil de la M.R.C. de remplacer le règlement désavoué par un autre règlement qui tient compte des motifs de l'objection de la ministre, sans avoir à reprendre la procédure complète d'adoption d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé en date du 28 novembre 2001

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-17-1, intitulé : "Règlement remplaçant le règlement numéro 14-17, modifiant le règlement numéro 14, Schéma d'Aménagement", tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 15. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-18 MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT**

02-01-030

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, par la résolution numéro 01-06-137, le projet de règlement numéro 14-18 modifiant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE ledit projet concerne la création d'une affectation commerciale et de service aux abords de l'autoroute Jean Lesage à Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement a été acheminé, pour avis, aux M.R.C. adjacentes et à toutes les municipalités du territoire de la M.R.C. et a fait l'objet d'une assemblée publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé en date du 7 juin 2001

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-18, intitulé : "Règlement modifiant le règlement numéro 14, Schéma d'Aménagement", tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 16. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-22 MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT**

02-01-031

ATTENDU QUE le Conseil a amorcé une procédure de modification au Schéma d'Aménagement par l'adoption du projet de règlement numéro 14-22;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le contenu du projet de règlement numéro 14-22 a été tenue;

ATTENDU QUE le Conseil a demandé un avis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole sur le projet de règlement numéro 14-22;

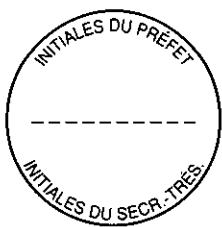
ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de la Métropole n'a pas encore communiqué son avis à la M.R.C. quant au contenu du règlement numéro 14-22

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paul Sofio
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE l'adoption du règlement 14-22 soit et est reportée à une séance ultérieure quand l'avis du ministre des Affaires municipales et de la Métropole aura été communiqué à la M.R.C..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 17. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-16-2 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT : ENTRÉE EN VIGUEUR**

02-01-032

ATTENDU QUE le règlement numéro 14-16-2, modifiant le Schéma d'Aménagement de façon à agrandir l'affectation commerciale et de services du secteur des Promenades à Saint-Bruno-de-Montarville, est entré en vigueur le 21 décembre 2001;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement, le Conseil doit adopter un document indiquant la nature des modifications qui doivent être apportées aux plans et aux règlements d'urbanisme, le cas échéant;

ATTENDU QUE ledit document a été déposé au Conseil qui en a pris connaissance et se déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw**

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Règlement numéro 14-16-2 modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 14 : document d'accompagnement", joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 18. NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN
MATIÈRE AGRICOLE : LEVÉE DES INTERDICTIONS AUX
MUNICIPALITÉS**

02-01-033

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la Loi 184 a entraîné un gel quant aux possibilités, pour les municipalités, d'apporter certaines modifications à leurs règlements de zonage applicables dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la Loi 184 indique que ces interdictions seront levées lorsque la conformité aux nouvelles orientations gouvernementales en matière agricole aura été établie ou lorsqu'un règlement de contrôle intérimaire à cet effet sera en vigueur sur le territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, après avoir pris connaissance des nouvelles orientations gouvernementales, en est arrivé à la conclusion que le contenu d'un règlement de contrôle intérimaire relatif à la zone agricole, susceptible d'être approuvé par le gouvernement, sera encore plus restrictif que la situation actuelle selon laquelle les règlements de zonage locaux peuvent encore être appliqués;



No de résolution
ou annotation

02-01-033
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE de ce fait, le Comité consultatif régional d'aménagement, par sa résolution numéro 02-01-026, recommande au Conseil de procéder à la modification du Schéma d'Aménagement actuellement en vigueur pour le rendre conforme aux nouvelles orientations gouvernementales plutôt que de procéder à l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun d'entreprendre des démarches pour permettre la levée des interdictions occasionnées par l'application de la Loi 184

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le Conseil mandate son personnel afin de préparer un projet de règlement de modification au Schéma d'Aménagement actuellement en vigueur, en vue de le rendre conforme aux nouvelles orientations gouvernementales en matière agricole et, par la même occasion, permettre la levée des interdictions occasionnées par l'application de la Loi 184.

QUE le Conseil demande au Comité consultatif agricole de participer au processus d'élaboration du règlement de modification au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. ÉVALUATION FONCIÈRE : ADJUDICATION DU CONTRAT

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE l'adjudication du contrat d'évaluation foncière pour les municipalités régies par le Code municipal soit et est reportée à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 20. COURS D'EAU ROY : DÉMARCHES COMMUNES DE LA
M.R.C. ET DE LA VILLE DE CARIGNAN**

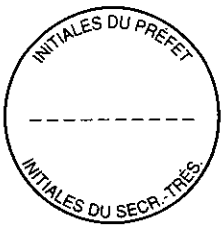
ATTENDU QUE le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est contigu au territoire de la nouvelle ville de Longueuil;

ATTENDU QUE des cours d'eau sous responsabilité municipale traversent à la fois le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et celui de la ville de Longueuil;

ATTENDU QUE les responsabilités relatives à ce genre de cours d'eau sont normalement dévolues à des bureaux de délégués composés de représentants désignés par le conseil d'une M.R.C.;

02-01-034

02-01-035



No de résolution
ou annotation

02-01-035
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Longueuil n'est pas incluse à l'intérieur d'une M.R.C.;

ATTENDU QUE les lois constituant la ville de Longueuil dans sa forme actuelle, n'ont pas prévu que cette ville hériterait des pouvoirs et des responsabilités d'une M.R.C. en matière de gestion des cours d'eau et que, de ce fait, la ville ne peut pas nommer des représentants pour siéger à un bureau des délégués;

ATTENDU QUE l'impossibilité de constituer un bureau des délégués avec la ville de Longueuil occasionne de sérieux problèmes de logistique quant aux responsabilités que doit assumer la M.R.C. pour une bonne gestion de ses cours d'eau et ainsi assurer la sécurité de ceux qui en sont tributaires ou voisins

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Guy Dubé**

ET RÉSOLU DE demander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur André Boisclair, d'apporter les modifications nécessaires au cadre législatif de façon à permettre la constitution de bureaux des délégués conjoints avec la ville de Longueuil.

DE transmettre copie de la présente résolution auprès des M.R.C. de Lajemmerais et de Roussillon pour obtenir leur appui dans les présentes démarches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. COVABAR : CAMPAGNE DE FINANCEMENT

02-01-036

ATTENDU QUE le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu, le COVABAR, sollicite une participation financière de la part de la M.R.C. pour le financement de ses activités pour l'année 2002;

ATTENDU QUE la totalité du territoire de la M.R.C. est localisée dans le bassin versant de la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la nature des activités du COVABAR dans la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que des informations supplémentaires lui sont nécessaires avant d'accorder une aide financière au COVABAR



No de résolution
ou annotation

02-01-036
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au COVABAR de lui présenter ses prévisions budgétaires pour l'année 2002.

QUE les prévisions budgétaires soient soumises au Comité sur les finances de la M.R.C qui fera ses recommandations au Conseil quant à l'opportunité et le montant d'aide financière à accorder.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. DEMANDES D'APPUI

22.1 M.R.C. de Mirabel : épandage de boues de papetières

Le Conseil convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. de Mirabel.

22.2 M.R.C. Les Jardins-de-Napierville : couronne champêtre de la C.M.M.

Le Conseil convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. Les Jardins-de-Napierville.

POINT 23. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 24. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 25. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 20.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Pierre Bourbonnais
préfet

02-01-037